

Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 1/16
AJOU
1:7 000


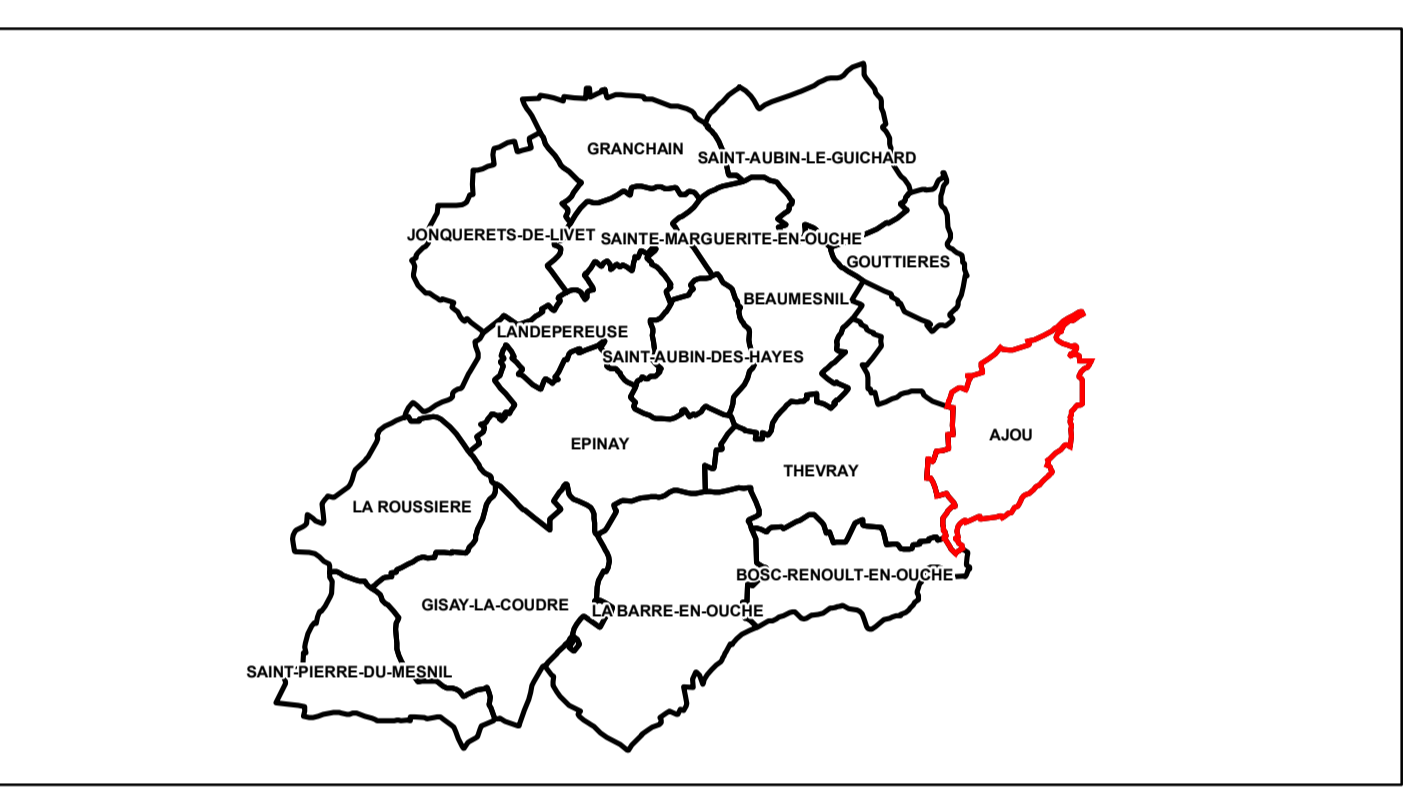
Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTE LE : 03/12/2019
APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
- Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

- AC1 :**
- 6 : Clocher de l'église de la Ferrière-sur-Risle
 - 8 : Domaine de Beaumesnil
 - 10 : Tour de Thevray
 - 12 : Eglise de Saint-Aubin-sur-Risle
 - 13 : Halle de la Ferrière-sur-Risle
 - 14 : Maison du XVIème siècle
- AC2 :**
- 1 : Motte féodale (site classé)
 - 6 : Partie du parc du Château de Beaumesnil (site inscrit)

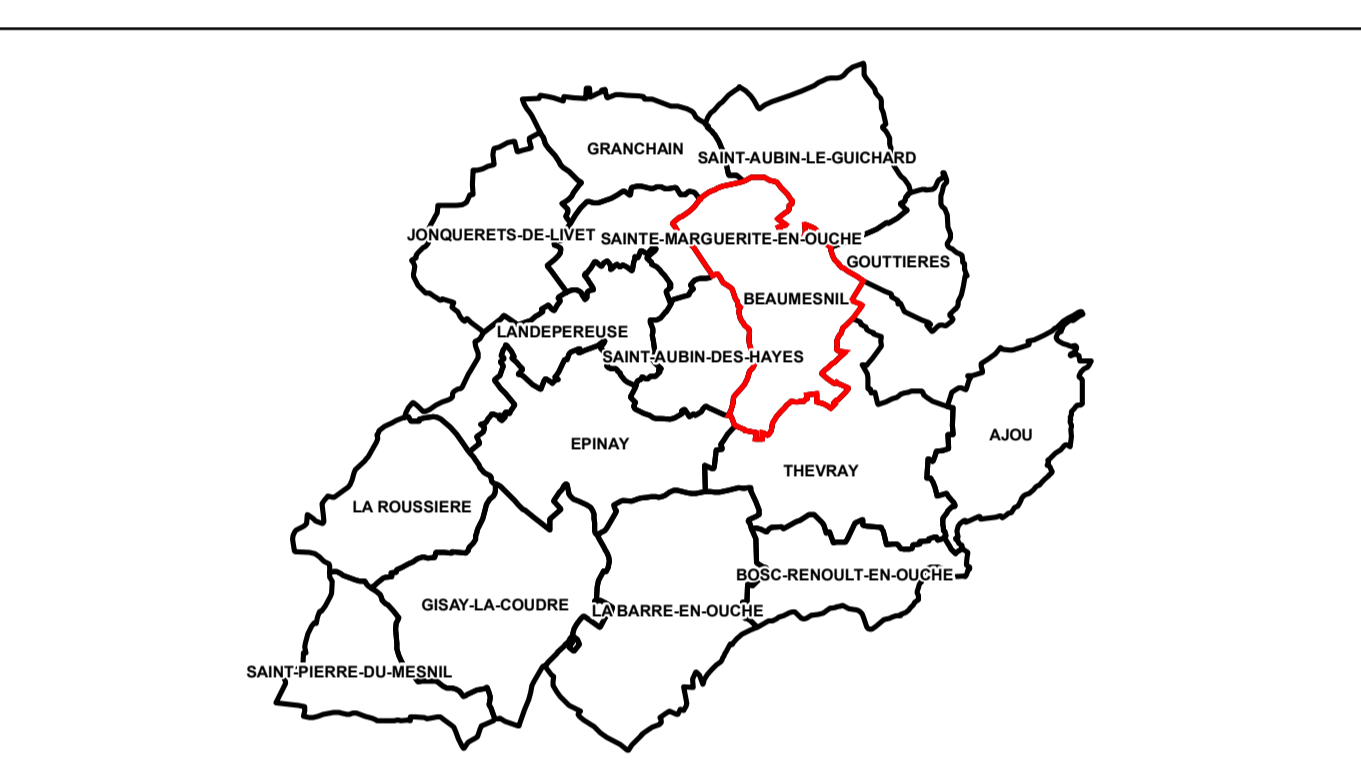
Commune du
MESNIL-EN-OUCHÉ
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 2/16
 BEAUMESNIL
 1:7 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021




Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

- AC1 :**
- 8 : Domaine de Beaumesnil
 - 10 : Tour de Theray
 - 11 : Eglise de Sainte-Marguerite
- AC2 :**
- 1 : Motte féodale (site classé)
 - 4 : Perspectives du Château de Beaumesnil (site classé)
 - 6 : Partie du parc du Château de Beaumesnil (site inscrit)
 - 7 : Partie du parc située sur les parcelles 113 et 114 et la perspective du Château de Beaumesnil (site inscrit)



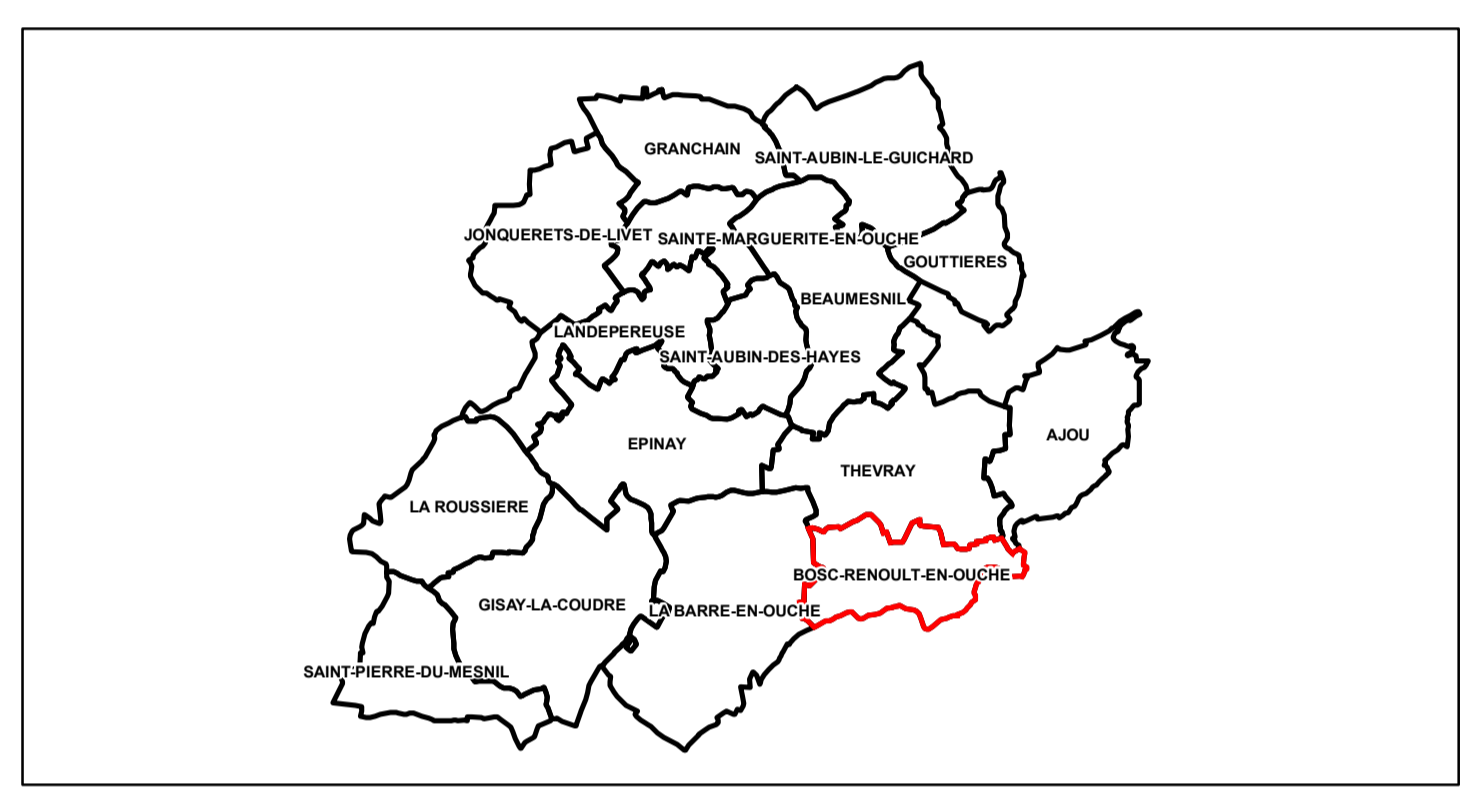
Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 3/16
 BOSCO-RENOULT-EN-OUCHE
 1:4 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :
 Monument historique
 Périmètre de protection des abords des monuments historiques

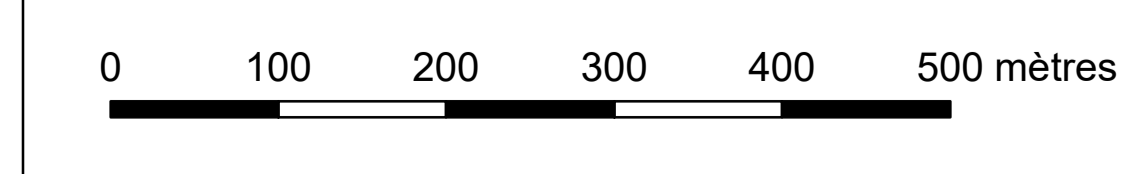

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :
 Site classé
 Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :
 AS1 : Protection des captages d'eau potable
 Périmètre de protection immédiat
 Périmètre de protection rapproché
 Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :
 Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :



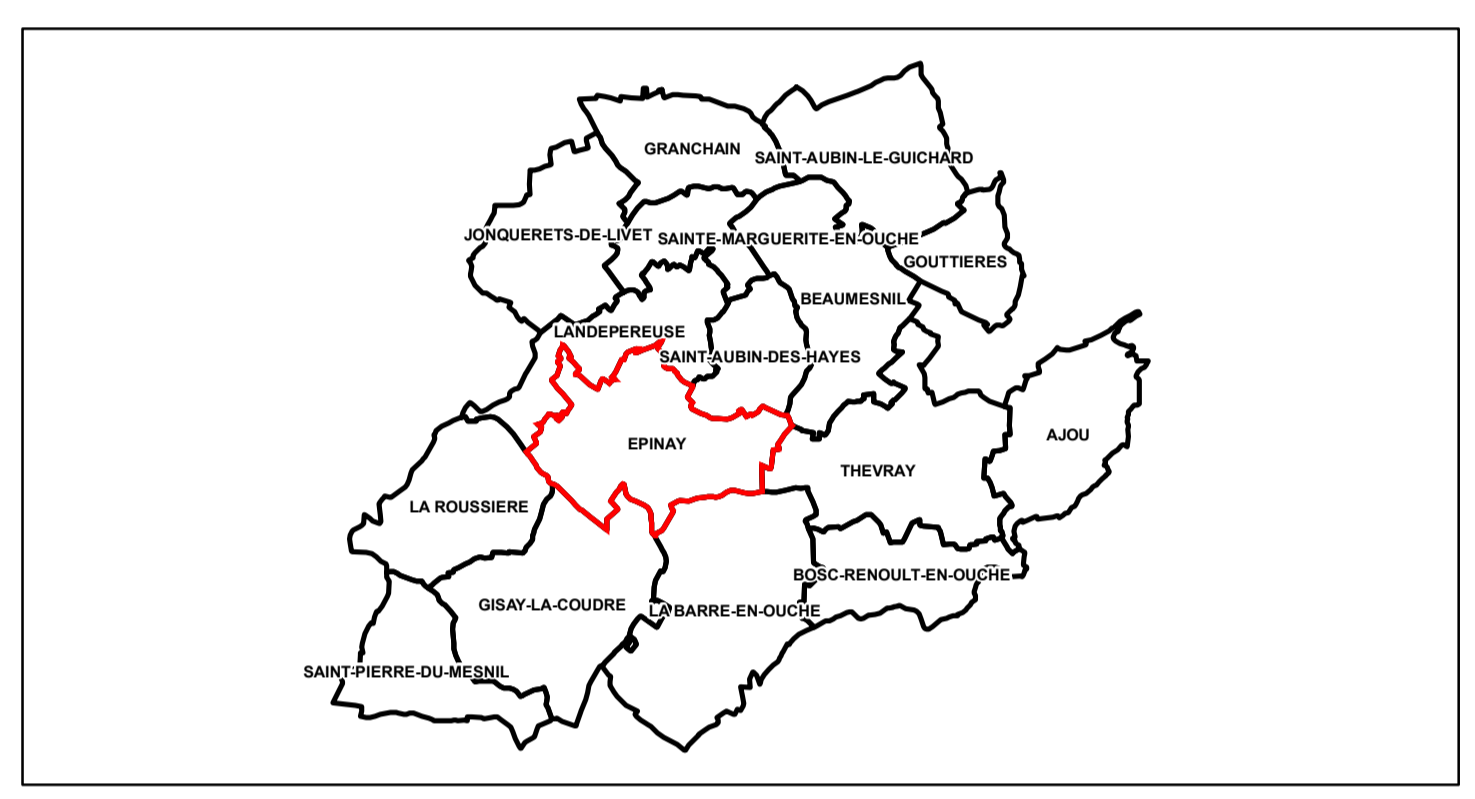
Commune du
MESNIL-EN-OUCHÉ
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 4/16
 EPINAY
 1:5 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :
 Monument historique
 Périmètre de protection des abords des monuments historiques

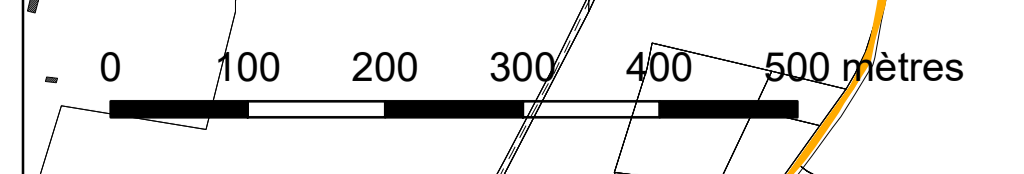

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :
 Site classé
 Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :
 AS1 : Protection des captages d'eau potable
 Périmètre de protection immédiat
 Périmètre de protection rapproché
 Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :
 Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :
 AC1 :
 9 : Menhir de la Longue Pierre



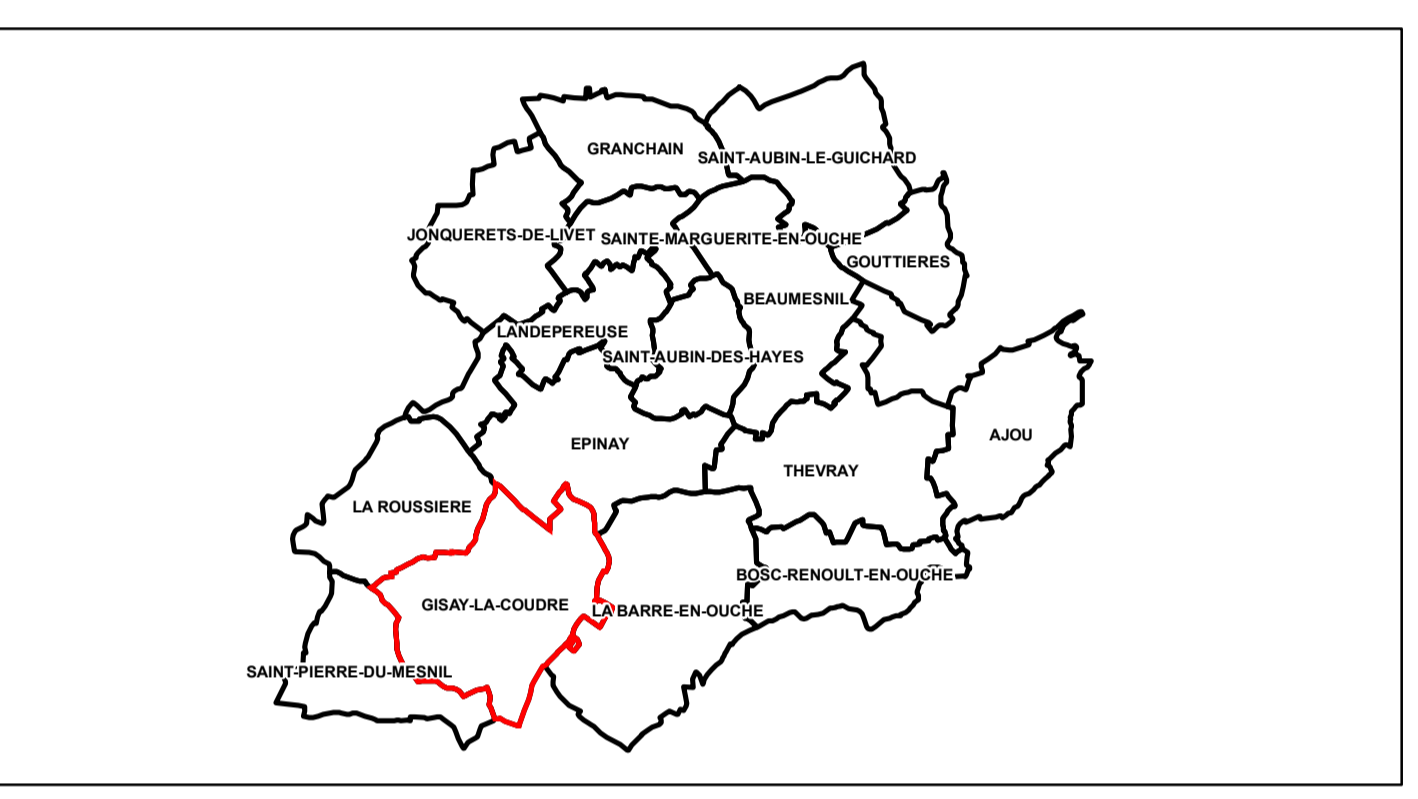
Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 5/16
 GISAY-LA-COUDRE
 1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021

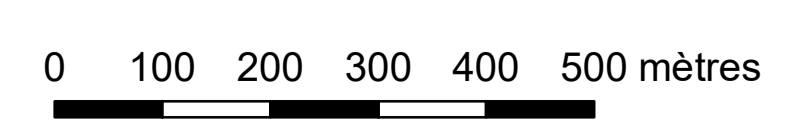



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
 Monument historique
 Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
 Site classé
 Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
 AS1 : Protection des captages d'eau potable
 Périmètre de protection immédiat
 Périmètre de protection rapproché
 Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
 Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

- Éléments de patrimoine :**
- AC1 :**
 1 : Manoir du Blanc Buisson
 2 : Maison du Bois-Baril, à l'exception du colombier
 3 : Église de Saint-Ouen-de-Mancelles
 7 : Colombier du Manoir du Bois-Baril
- AC2 :**
 3 : Il du cimetière de la commune déléguée de La Roussière (site classé)



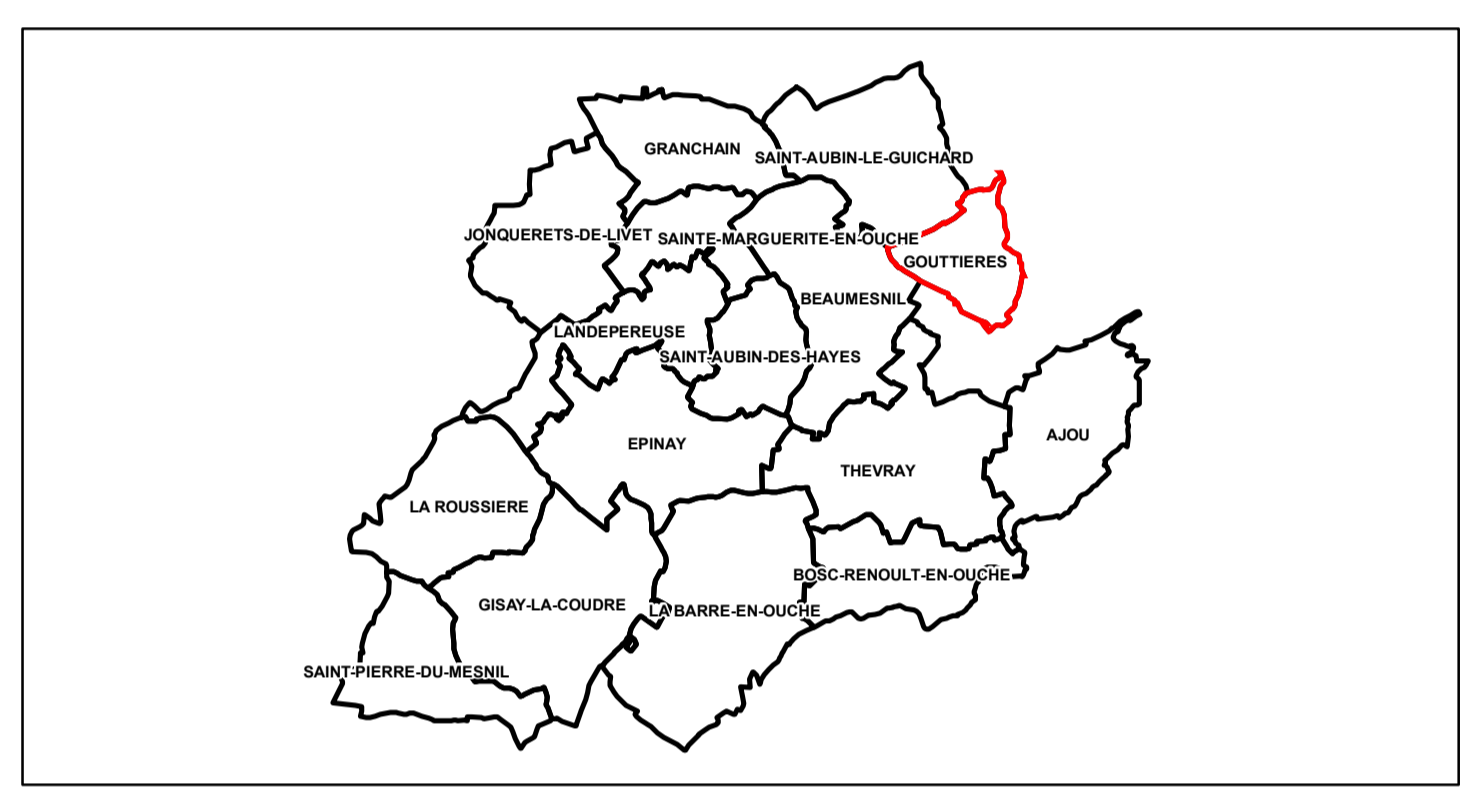
Commune du
MESNIL-EN-OCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 6/16
 GOUTTIÈRES
 1:4 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site classé
- Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- AS1 : Protection des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :

- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de déagrement


Éléments de patrimoine :

AC1 :

- 8 : Domaine de Beamesnil

AC2 :

- 1 : Motte féodale (site classé)
- 4 : Perspectives du Château de Beamesnil (site classé)
- 6 : Partie du parc du Château de Beamesnil (site inscrit)
- 7 : Partie du parc située sur les parcelles 113 et 114 et la perspective du Château de Beamesnil (site inscrit)



Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 7/16
GRANCHAIN
1:4 500

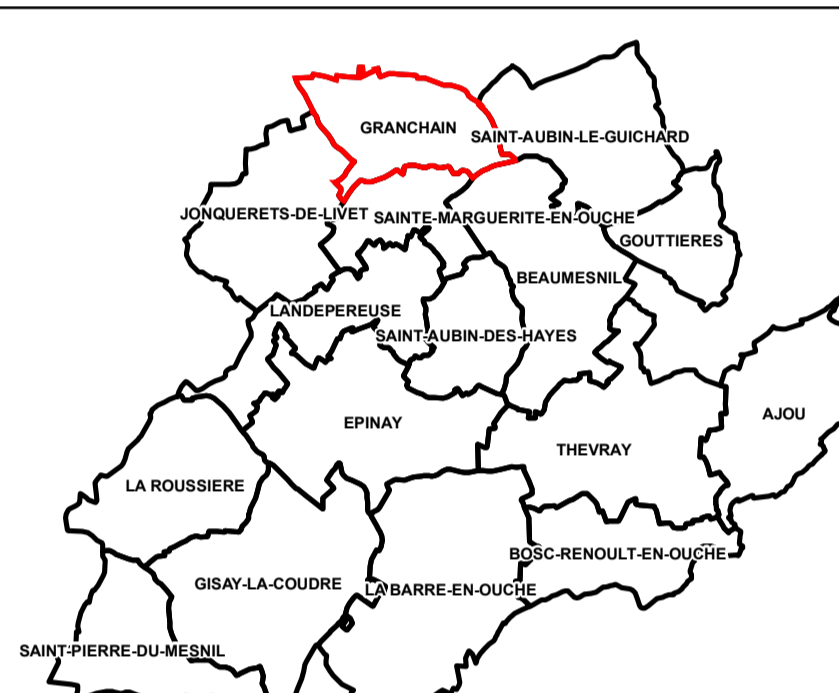
Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
APPROUVÉ LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site classé
- Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- AS1 : Protection des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné


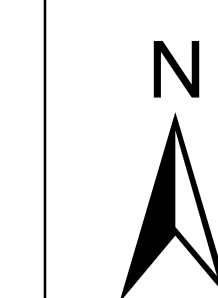
I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

- AC1 :**
11 : Eglise de Sainte-Marguerite
- AC2 :**
5 : Château et son parc de la commune déléguée de Granchain (site inscrit)

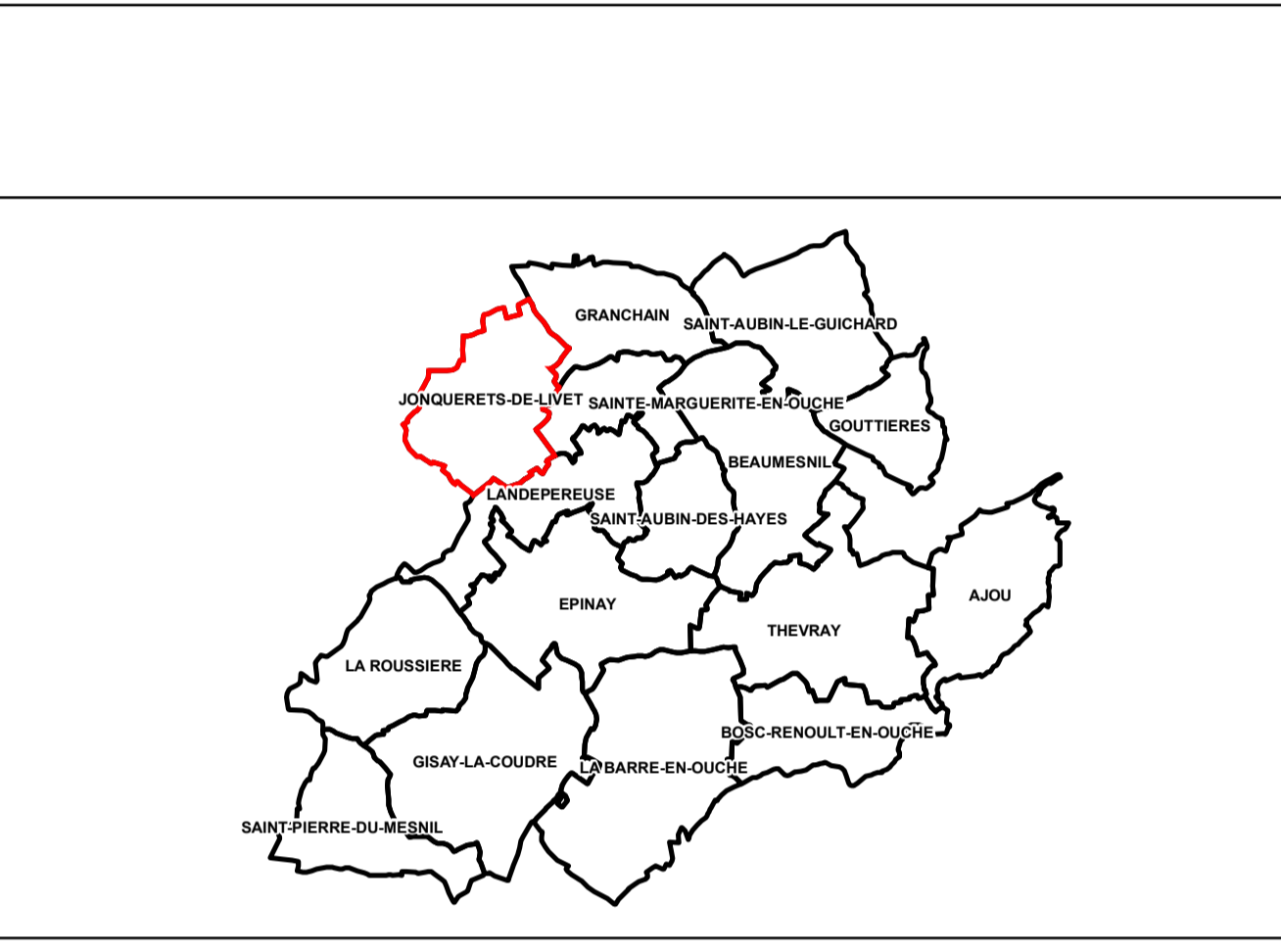


Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 8/16
 JONQUERETS-DE-LIVET
 1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,

 Réalisé le : 17/03/2021

ARRETE L.E. : 03/12/2019
 APPROUVE L.E. : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :

- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

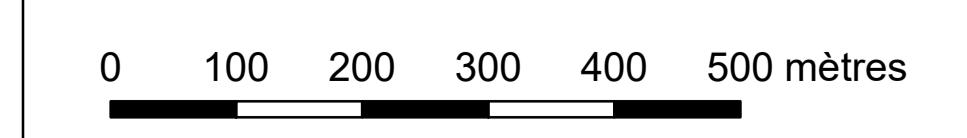

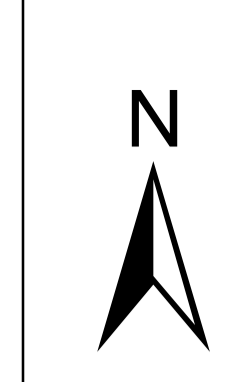
Éléments de patrimoine :

AC1 :

- 4 : Porche de l'église de Jonquerets-de-Livet
- 11 : Eglise de Sainte-Marguerite

AC2 :

- 2 : Eglise et cimetière de la commune déléguée de Jonquerets-de-Livet (site classé)
- 5 : Château et son parc de la commune déléguée de Granchain (site inscrit)

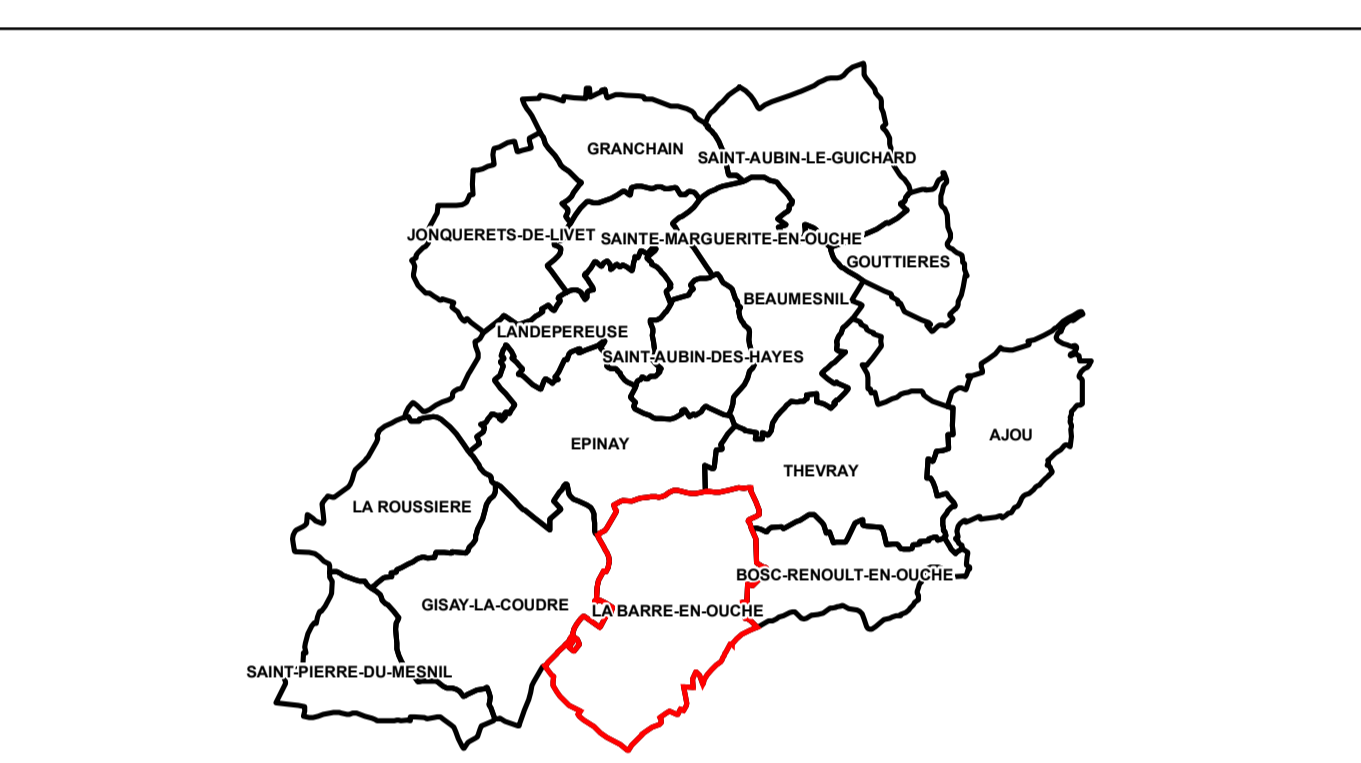


Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ LE : 03/12/2019
 APPROUVÉ LE : 30/03/2021




Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

- Éléments de patrimoine :**
- AC1 :**
- 2 : Maison du Bois-Baril, à l'exception du colombier
 - 3 : Eglise de Saint-Ouen-de-Mancelles
 - 7 : Colombier du Manoir du Bois-Baril



Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 10/16
 LAROUSSIÈRE
 1:5 000

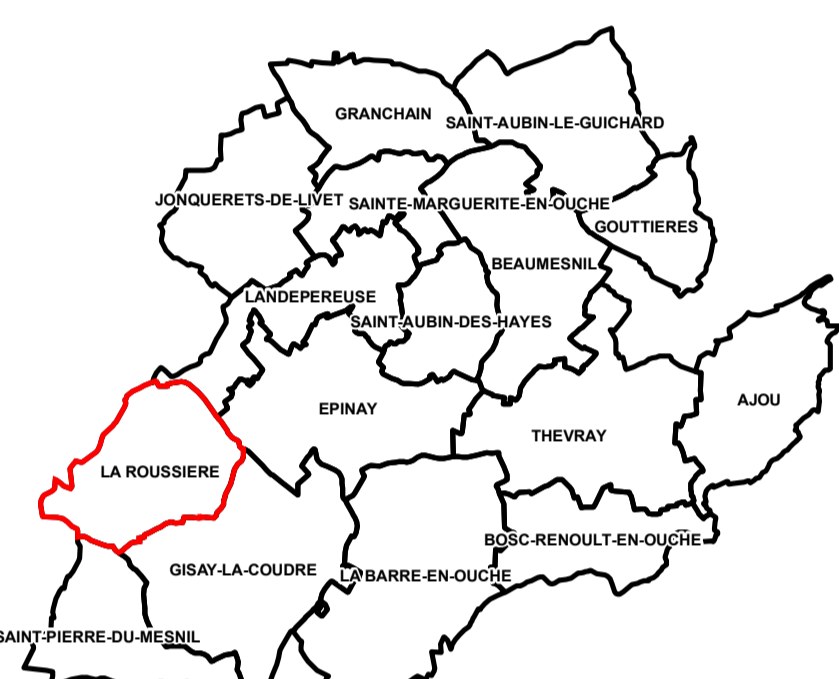
Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTE LE : 03/12/2019
 APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site classé
- Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- AS1 : Protection des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

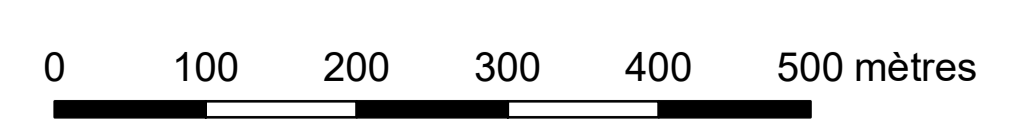

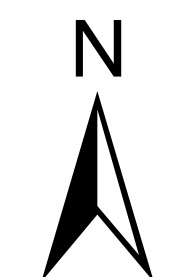
I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

- AC2 :
- 3 : Il du cimetière de la commune déléguée de La Roussière (site classé)



Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 11/16
 LANDEPEREUSE
 1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
 Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTE LE : 03/12/2019
 APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
- Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- Éléments de patrimoine :**
- AC1 :**
- 9 : Menhir de la Longue Pierre



Commune du
MESNIL-EN-OCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 12/16
 SAINT-AUBIN-DES-HAYES

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRÊTÉ I.F. : 03/12/2019
 APPROUVÉ I.F. : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
- Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

AC2 :

7 : Partie du parc située sur les parcelles 113 et 114 et la perspective du Château de Beaufort (site inscrit)



Commune du
MESNIL-EN-OUCHÉ
PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 13/16
SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD

1:5 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

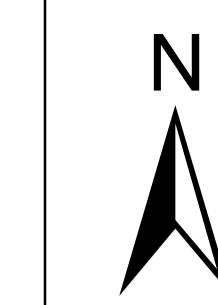
ARRETE LE : 03/12/2019
APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
- Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

- Éléments de patrimoine :**
- AC1 :**
- 8 : Domaine de Beaumesnil
- AC2 :**
- 1 : Motte féodale (site classé)
 - 4 : Perspectives du Château de Beaumesnil (site classé)
 - 5 : Château et son parc de la commune déléguée de Granchain (site inscrit)



Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 14/16
 SAINT-PIERRE-DU-MESNIL

1:5 000

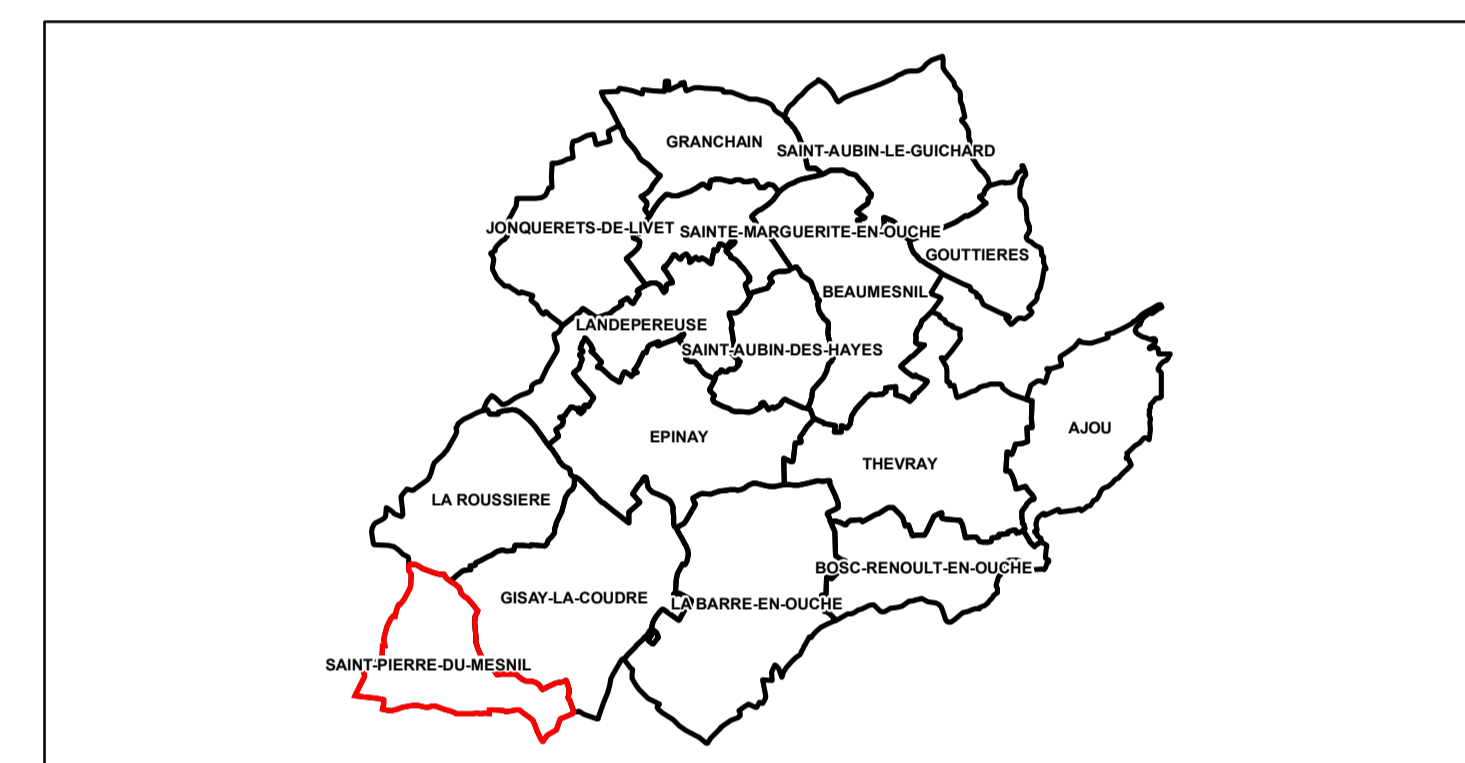
Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRETE LE : 03/12/2019
 APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site classé
- Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- AS1 : Protection des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

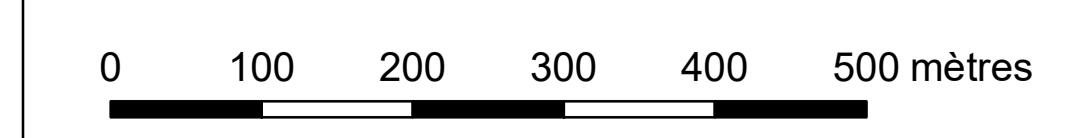

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
 - PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

- AC1 :**
- 1 : Manoir du Blanc Buisson
 - 3 : Eglise de Saint-Ouen-de-Mancelles
 - 5 : Château de Gauville



Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 15/16
 SAINTE-MARGUERITE-EN-OUCHE

1:3 500

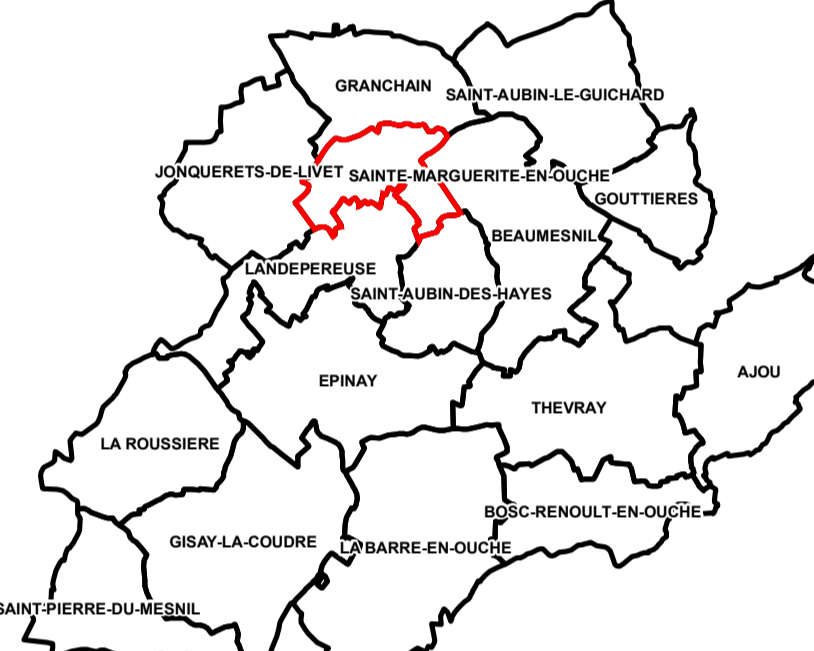
Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,
 Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021


ARRÊTE LE : 03/12/2019
 APPROUVE LE : 30/03/2021



Légende

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site classé
 - Site inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- AS1 : Protection des captages d'eau potable
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
- Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

- Éléments de patrimoine :**
- AC1 :
- 11 : Eglise de Sainte-Marguerite



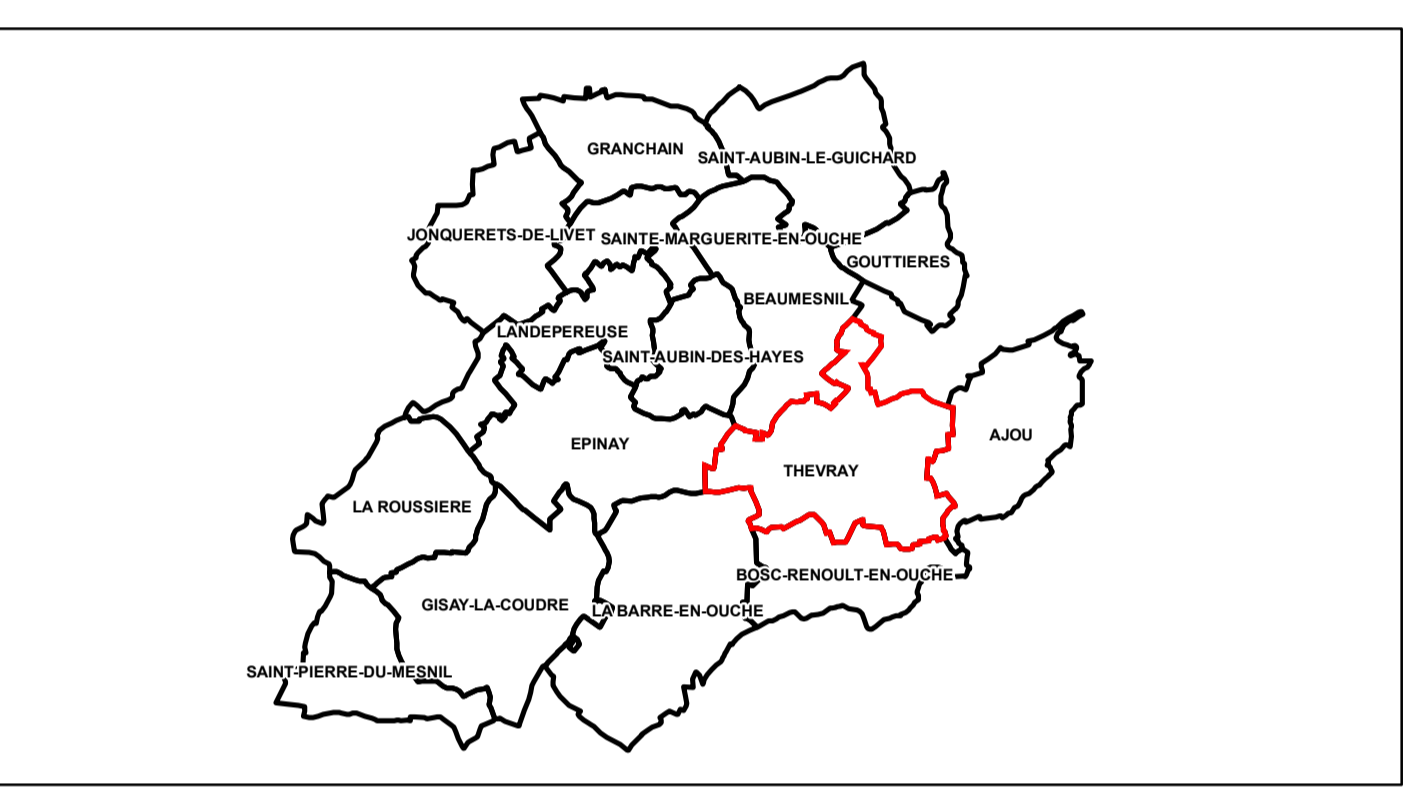
Commune du
MESNIL-EN-OUCHE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique : plan n° 16/16
THEVRAY
1:6 500

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Fait à Mesnil-en-Ouche,
Le Maire,



Réalisé le : 17/03/2021

ARRETE L.E. : 03/12/2019
APPROUVE L.E. : 30/03/2021



Légende

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site classé
- Site inscrit

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- AS1 : Protection des captages d'eau potable
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique

Servitudes présentes sur le territoire mais non représentées :

- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

Éléments de patrimoine :

AC1 :

- 10 : Tour de Thevray
- 12 : Eglise de Saint-Aubin-sur-Risle

